

département sont répartis entre l'activité agricole et les IAA. **L'agroalimentaire concentre la moitié des salariés de l'industrie du département.** Les emplois sont essentiellement orientés vers les productions de viande de boucherie ou de préparation à base de viande

Le département des Côtes d'Armor fait partie du massif armoricain (granit et schiste). L'essentiel du relief est constitué par un plateau dans lequel les rivières (Rance, Arguenon, Gouessant, Gouët, Trieux, Jaudy, Léguer) ont creusé de larges vallées orientées Sud-Nord.

La baie de Saint-Brieuc dessine une profonde échancrure, entre la côte de Granit Rose à l'Ouest et la côte d'Emeraude à l'Est.

Trois entités peuvent être distinguées : l'Armor, pays de la mer, l'Argoat, pays de l'intérieur, et le pays de Dinan.

Le tourisme dans les Côtes d'Armor se fonde sur les deux atouts majeurs du département, la qualité des sites et une grande richesse culturelle. Le littoral attire la grande majorité des touristes (85 %). La part d'étrangers est plus importante que dans le reste de la Bretagne (près de 30 %). Aujourd'hui, le département reçoit 1,2 millions de visiteurs.

Le climat est sous influence maritime avec des vents dominants d'ouest et de sud-ouest, chargés d'humidité. Les températures sont douces sur le littoral, avec des amplitudes faibles un peu plus marquées vers le sud. La pluviométrie fait du département un pays toujours verdoyant, propice aux cultures maraîchères.

### 11.1.1.2 L'activité agroalimentaire

Source : AGRESTE Bretagne

**Les Côtes d'Armor sont un département agricole et agroalimentaire. Le département est le premier département agricole français pour la production agricole finale, l'élevage et les productions animales (1er rang pour le porc et les œufs).**

En effet, il y a, en Côtes d'Armor, 9 472 exploitations agricoles pour une moyenne de 46,3 hectares, 90% des exploitations tirent leurs revenus de l'élevage (Source : AGRESTE 2016, recensement agricole de 2010), ce qui permet à ce département de se situer au 1er rang national pour la production de porcs, au 3e rang national pour le lait; 1er rang régional pour la production de vaches allaitantes, 2e rang national pour les veaux de boucherie.

**Orientation technico-économique de la commune**

Les productions de l'activité agricole en Côtes d'Armor (ou BRETAGNE) se caractérisent comme suit :

#### ➤ Production de viande :

Gros bovins : 33.700 tonnes

Veaux : 13.800 tonnes \*

Porcins : 443.300 tonnes \*

Poules, poulets : 67.836 tonnes \*

Dindes, dindons : 9.322 tonnes \*

Canards à rôti : 2.000 tonnes \*

Pintades : 1.150 tonnes \*

\* Bretagne 2009

#### ➤ Production laitière :

1.160 millions de litres

#### ➤ Production d'œuf de consommation :

4 730 millions d'œufs

#### ➤ Production végétale :

##### **Céréales Légumes**

Blé : 697 800 t

Orge : 233 000 t

Maïs : 267 300 t

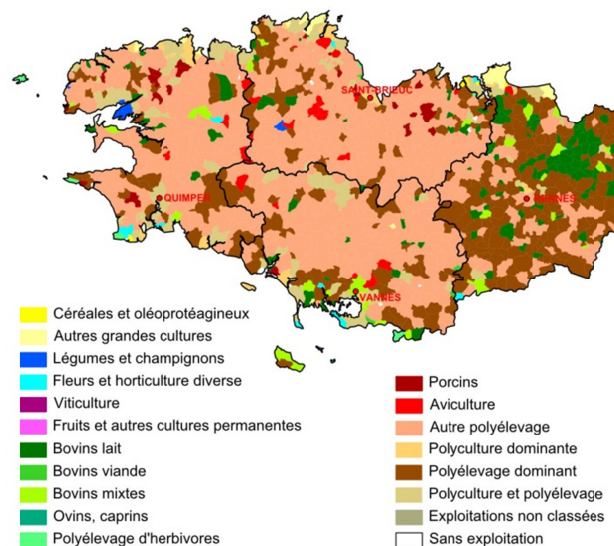
Triticale : 51 800 t

Colza : 41 800 t

Source : AGRESTE 2010

La surface du département est de 699.622 hectares, dont 438 314 ha de Surface Agricole Utilisée (SAU), en 2010.

Depuis 2000, 15 200 ha sont sortis du champ agricole à un rythme de 0,3 % par an, tandis que le nombre d'exploitations diminuait à un rythme 10 fois plus rapide (- 3,4 %).



Source : Agreste - Recensement agricole 2010  
GEOFLAB® Copyright © IGN - Paris - 2010 - Reproduction interdite

Artichauts : 11 900 t

Choux-fleurs : 87 100 t

Tomates : 55 000 t

Pommes de terre : 49 100 t

En 2010, le département compte 9 500 exploitations agricoles. Plus des trois quarts sont professionnelles, dites encore moyenne ou grande, au sens où elles réalisent une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros.

Pour ce champ professionnel, la SAU moyenne s'est accrue de 12 ha depuis 2000, pour atteindre 57 ha, contre 46 ha pour l'ensemble des exploitations. En 2010, les élevages hors-sol concernent 40 % des exploitations professionnelles du département. Les Côtes-d'Armor se positionnent au 2e rang des départements français pour la production porcine (18 % de la production nationale en 2015) et pour les effectifs de poules pondeuses d'œufs de consommation (22 % du cheptel national en 2010). L'activité laitière, avec 34 % des exploitations professionnelles, reste très présente, malgré une diminution du tiers du nombre de structures entre 2000 et 2010. En 2010, plus de la moitié des surfaces agricoles est occupée par les surfaces en herbe et les fourrages destinés à l'alimentation du cheptel bovin. Entre 2000 et 2010, la diminution de la SAU sur le département s'est faite au détriment des prairies qui se sont réduites de 8 %. Le département des Côtes-d'Armor est cependant celui où le repli de la Surface Toujours en Herbe (STH) est le moins fort en Bretagne. La sole en céréales progresse de 7 % sur la décennie et celle de maïs (grain et fourrages) de 5 %. La sole de céréales représente 31 % de la SAU et celle de maïs 28 %.

L'industrie agroalimentaire est très présente sur le département, avec 14 719 emplois salariés, plaçant les Côtes-d'Armor au 8e rang des départements français. 83 % de l'emploi agroalimentaire est concentré dans les 89 établissements de plus de 20 salariés. Le secteur de l'industrie de la viande est le premier employeur du département (6 567 salariés), devant l'industrie d'autres produits alimentaires (1 821 salariés). Les deux plus grands abattoirs bretons en termes de salariés sont implantés dans le département : Kermené à Saint-Jacut-du-Mené et Cooperl Arc Atlantique à Lamballe.

### 11.1.1.3 La commune d'implantation : PLANCOËT

(Sources : INSEE, DRAAF, Météo-France, carte IGN 1/25000, nos propres observations)

#### ➔ Généralités, situation

Le site d'élevage de la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT est localisé sur la commune et canton de PLANCOËT, et fait partie du pays de Dinan.

Elle se situe à trois-quarts d'heure de route de Saint Briec et un quart d'heure de Dinan.



Figure 17 : Localisation de la commune de PLANCOËT

#### ➔ Superficie, population, urbanisme

D'une superficie de 1 149 hectares, la commune de Plancoët est située à 8 km du littoral, à 17 km à l'Ouest de Dinan (sous-préfecture des Côtes d'Armor), 45 km à l'Est de Saint-Brieuc (préfecture des Côtes d'Armor) et 70 km au Nord-Ouest de Rennes. Le territoire de Plancoët est bordée par 5 communes : - à l'Ouest : Pluduno - au Nord: St Lormel - au Sud : Bourseul et Corseul - à l'Est et Nord : Créhen La commune de Plancoët est chef-lieu du canton et abrite le siège de la Communauté de communes de Plancoët-Val d'Arguenon dont elle fait partie depuis le 29 décembre 1993. Cet établissement public de coopération intercommunal regroupe les 9 communes du canton de Plancoët (dont Bourseul, Corseul, Créhen, Landébia, Languenan, Pléven, Pluduno, Saint Lormel) ainsi que les communes de Plorec sur-Arguenon et Saint-Jacut-de-la-mer. Les 11 communes de la communauté de communes Plancoët-Val d'Arguenon compte près de 14 000 habitants. Plancoët appartient également au Pays de Dinan qui regroupe 9 communautés de communes, représentant 80 communes (moins une commune) dont Plancoët-Val d'Arguenon et près de 108 000 habitants. La commune de Plancoët fait partie du S.CO.T. du Pays de Dinan actuellement à l'étude et

dont le périmètre a été validé le 23 septembre 2009. Au 31 décembre 2015, l'Agriculture était le 2° secteur d'activité après le commerce et les transports avec 25 % des établissements de la commune.

La commune est desservie par la route départementale D9, reliant Guingamp à Lanvollon ainsi que par des voies communales.

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 8 octobre 2007), le site de l'exploitation « Halouze » est localisé en zone « A » dite Agricole. Sont classés en zone agricole les secteurs de la commune, les zones équipées ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

### ➔ **Contexte agricole local**

L'activité agricole n'a effectivement cessé de régresser depuis plus de 20 ans, selon les données du dernier recensement agricole 2010 :

Le nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune est passé de 38 en 1988 à 16 en 2000. Ce nombre d'exploitations a donc diminué de plus de la moitié en seulement 12 ans.

En 2010, Plancoët ne comptait plus que 12 exploitations ayant leur siège sur la commune. De même, la surface agricole utile (S.A.U.) est passée de 900 hectares en 1988 à 720 en 2000, soit une réduction de 20%.

Cela signifie que les exploitations se sont regroupées et exploitaient des surfaces moyennement plus grandes globalement (24 hectares en moyenne en 1988 et 45 en 2000). En 2010, la S.A.U. représentait 595 hectares soit une nouvelle baisse d'un peu plus de 17%.

### ➔ **Indication Géographique Protégée (IGP) (source : inao.gouv.fr)**

L'indication géographique protégée (IGP) est un signe officiel européen d'origine et de qualité qui permet de défendre les noms géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine.

L'IGP est un signe d'identification européen, créé en 1992. Attribuée aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et liés à leur origine géographique (Hormis les vins et spiritueux), l'IGP permet la protection de ceux-ci dans toute l'Union Européenne.

« Le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

– originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays, et dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique, et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée».

Plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP) sont localisées partiellement dans le territoire de PLANCOET. Les IGP concernées sont celles :

- Du Pâté de campagne breton
- du Cidre de Bretagne ou cidre Breton
- de la Farine de blé noir de Bretagne,
- des Volailles de Bretagne,

### ➔ **Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée (AOC/AOP) (Source : inao.gouv.fr)**

L'**Appellation d'origine protégée (AOP)** désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un **savoir-faire reconnu** dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.

L'**Appellation d'origine contrôlée (AOC)** désigne des produits répondant aux critères de l'**AOP** et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'**AOP**, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple). C'est la **notion de terroir** qui fonde le concept des Appellations d'origine.

Un terroir est une zone géographique particulière où une production tire son originalité directement des spécificités de son aire de production. Espace délimité dans lequel une **communauté humaine** construit au cours de son histoire un savoir-faire collectif de production, le terroir est fondé sur un système **d'interactions entre un milieu physique et biologique**, et un ensemble de facteurs humains. Là se trouvent l'originalité et la typicité du produit.

Les règles d'élaboration d'une **AOP** sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'INAO

Sur la région Bretagne, on retrouve :

- Cidre de Bretagne ou cidre breton (IG/04/96)
- Eau de vie de cidre de Bretagne AOC
- Farine de blé noir de Bretagne – Gwinizhn du Breizh (IG/02/00)

- Pommeau de Bretagne AOC
- Prés-salés du Mont Saint Michel AOC
- Volailles de Bretagne (IG/08/94)

## ➔ Tourisme, loisirs

L'office du tourisme renforce son action pour accueillir des groupes à la journée hors saison. Ainsi, des associations, des clubs, des maisons de retraites sont venus découvrir Plancoët, Saint Jacut ou Corseul à l'occasion d'une balade accompagnée par l'office (à pieds, en calèche ou en minibus), souvent agrémentée d'un repas au restaurant. Les thèmes favoris : le patrimoine maritime, la gastronomie et les savoir-faire, l'histoire et Chateaubriand

Quelques manifestations choisies : les journées du patrimoine, le concours régional de musique, le tournoi international d'échecs et la saison SolenVal.

Les offices de tourisme des Côtes d'Armor s'associent à la source de l'eau minérale naturelle de Plancoët pour offrir aux visiteurs un geste d'accueil : une petite bouteille d'eau pour les randonneurs, des crayons de couleurs pour les enfants.

La commune propose plusieurs hébergements : Gîtes et locations de vacances, chambre d'hôtes et camping municipal.

Les exploitants veilleront donc comme aujourd'hui à prendre des précautions simples permettent d'atténuer ou de supprimer l'éventuelle gêne pour les usagers du territoire.

## ➔ Patrimoine culturel et archéologique

(Source : Base MERIMEE du Ministère de la Culture, Atlas des Patrimoine, Infobretagne.com)

### Monuments Historiques

Deux monuments historiques sont répertoriés sur la commune de Plancoët :

- La croix du cimetière, XVII<sup>ème</sup> siècle (arrêté du 28/10/1926),
- La maison du Dôme, XVI - XVII<sup>ème</sup> siècle (arrêté du 28/10/1926).

Autres monuments :

- Eglise Notre-Dame de Nazareth, XVIII - XIX<sup>ème</sup> siècle,
- Eglise Saint Sauveur, XIX<sup>ème</sup> siècle,
- Abbaye trinitaire, Rue Marie-Paule Salonne (1855),
- Chapelle des Eudistes (1880), accolée à un ensemble de bâtiments qui accueillent actuellement les services de la communauté de communes.



Les monuments Historiques Classés ou Inscrits sur la commune sont les suivants :

Monument	Protection	Distance Élevage
Croix du cimetière	Monuments Historiques Classés (1926)	2800 m
Maison du Dôme		1900 m

**Tableau 40 : Localisation des Monuments Historiques**

**Le site d'élevage n'est pas compris dans un rayon de protection d'un Monument Historique.**

### Sites Classés ou Inscrits

Les monuments naturels et les sites naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, protégés par la loi du 2 mai 1930, impliquent au nom de l'intérêt général leur conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves. La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité remarquable au plan paysager.

Un site classé ou inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. **En site classé ou inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme**

**Il n'y a pas de sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930, sur la commune de PLANCOËT.**

## Archéologie

Selon l'Atlas du Patrimoine (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/>), le projet n'est pas situé en Zone de prescriptions archéologiques, dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (Code du patrimoine, livre V, Titre II, Art. L. 522.5).

## Les ICPE sur la commune

Les ICPE soumises à autorisation et enregistrement sur la commune de PLANCOËT sont les suivantes :

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

Nom établissement <sup>(1)</sup>	Code postal	Commune	Régime en vigueur <sup>(2)</sup>	Statut Seveso
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLANCOËT PLELAN	22130	PLANCOËT	Autorisation	Non Seveso
SCEA DU BOIS ROLLAND	22130	PLANCOËT	Enregistrement	Non Seveso
LAITERIE Nvle de l'ARGUENON	22130	PLANCOËT	A l'arrêt	Non Seveso
SCEA ROBERT JF	22130	PLANCOËT	Autorisation	Non Seveso

**Tableau 41 : Liste des ICPE soumises à enregistrement ou autorisation ICPE à PLANCOËT**



Il s'agit exclusivement d'ICPE agricoles, et plus particulièrement d'élevage porcin. Les productions bovines présentes sur la commune sont au plus soumises à déclaration.

## Les élevages sur la commune de PLANCOËT

La zone d'études est dense en activité d'élevages. La carte ci-dessous recense les ICPE soumises à enregistrement ou autorisation situées sur la commune de PLANCOËT.



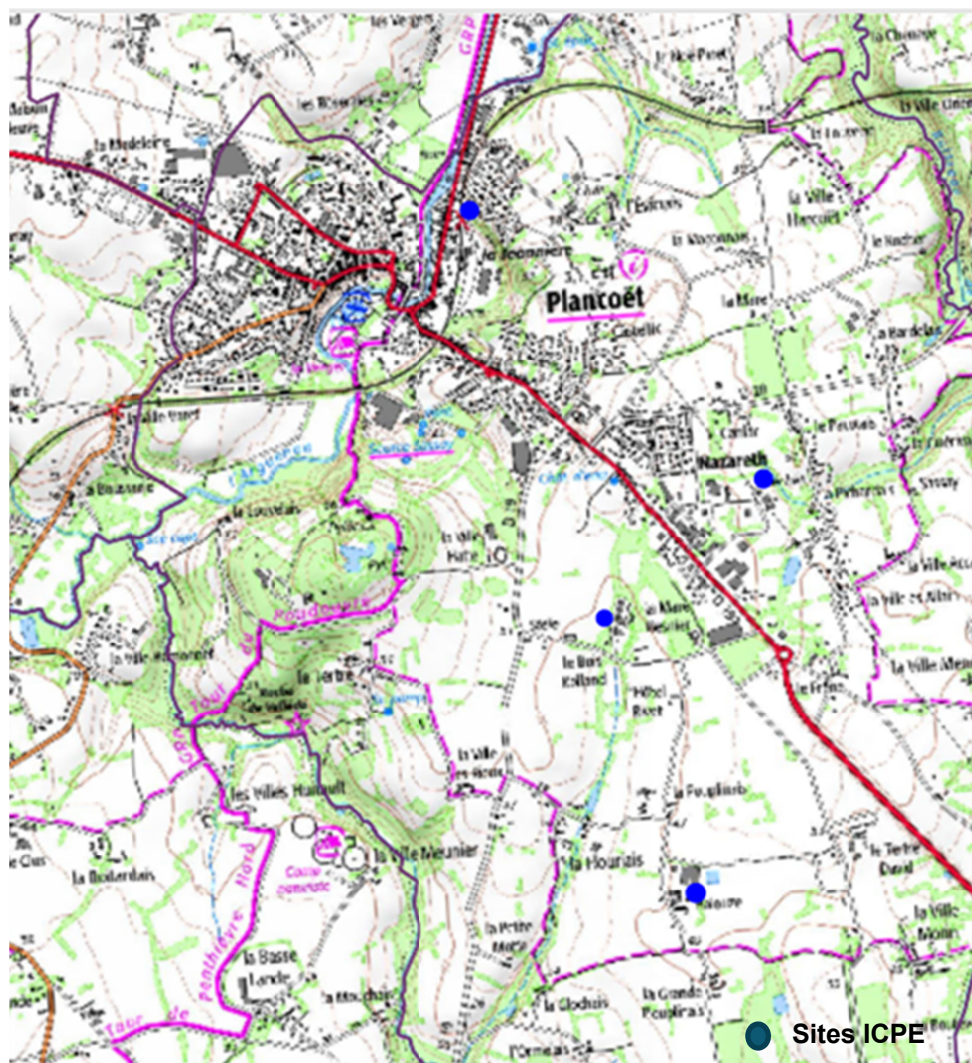


Figure 18 : Sites ICPE sur la commune de PLANCOËT

#### 11.1.1.4 Le site 1 d'élevage: lieu-dit « Halouze »

Le lieu-dit "Halouze " est localisé à environ 2,2 km au Sud du centre de PLANCOET. L'accès au site se fait par la voie communale n°7 puis par un chemin rural n°11. Une partie du site est entouré de plantations.

	Distance par rapport à l'élevage			Commentaires
	0 à 50 m	50 à 100 m	100 à 300 m	
<b>Bourgs</b>	-	-	-	Centre de PLANCOET à 2.5 km
<b>Habitations</b> (tiers et lieu-dit)	-	-	Au sud, lieu-dit « La grande Pouplinais » au nord, lieu-dit « La Petite Pouplinais.	Tiers situés à + 100 mètres de l'exploitation
<b>Infrastructure</b> (équipements collectivités, route...)	Chemin rural Route communale	Route communale	Routes communales	Site à l'écart des axes principaux de circulation.
<b>Activité économique</b>		-	.	Zone rurale principalement agricole, un peu de tourisme vert
<b>Sites remarquables</b>	-	-	-	Aucun site
<b>Natura 2000</b>	-	-	-	Aucun site
<b>ZNIEFF</b>	-	-	-	Aucun site à proximité
<b>Eau</b> (cours d'eau, point d'eau, plan d'eau)			+ 300 m	Les bâtiments sont clos, il n'y a pas de divagation d'animaux au niveau du site.
<b>Puits, forage</b>	-	Forage de l'exploitation à 95 m de l'élevage	Forage de l'exploitation à 107 m du projet	-
<b>Protection de captage d'eau potable</b>	-	-	-	-
<b>Utilisation du sol</b> (cultures, prairies, bois, friches...)	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles et hameaux	Cultures fourragères (prairie, maïs) et céréales (blé) et zone d'habitation

**Tableau 42 : Descriptif des environs du site 1 d'élevage**

#### 11.1.1.5 Le site 2 lieu-dit « La lieurais »

Le lieu-dit "La Lieurais " est localisé à environ 8 km au Sud du site 1. L'accès au site se fait par la voie communale n°8 et 10. L'ensemble du site est entouré de plantations.

	Distance par rapport à l'élevage			Commentaires
	0 à 50 m	50 à 100 m	100 à 300 m	
<b>Bourgs</b>	-	-	-	2.2 km du bourg
<b>Habitations</b> (tiers et lieu-dit)	-	-	Au sud, lieu-dit « Quingeux » à l'ouest lieu-dit « Le Vau Besnard »	Tiers situés à + 100 mètres de la fosse
<b>Infrastructure</b> (équipements collectivités, route...)	Chemin rural Route communale	Route communale	Routes communales	Site à l'écart des axes principaux de circulation.
<b>Activité économique</b>		-	.	Zone rurale principalement agricole, un peu de tourisme vert
<b>Sites remarquables</b>	-	-	-	Aucun site
<b>Natura 2000</b>	-	-	-	Aucun site
<b>ZNIEFF</b>	-	-	-	Aucun site
<b>Eau</b> (cours d'eau, point d'eau, plan d'eau)	27 m du cours d'eau 22 m du plan d'eau			demande de dérogation en annexe PS 10
<b>Puits, forage</b>	-	-	-	-
<b>Protection de captage d'eau potable</b>	-	-	-	-
<b>Utilisation du sol</b> (cultures, prairies, bois, friches...)	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles et hameaux	Cultures fourragères (prairie, maïs) et céréales (blé) et zone d'habitation

**Tableau 43 : Descriptif des environs du site 2**

## ➔ Les réseaux et accès

Le fonctionnement de l'élevage porcin nécessite et nécessitera des opérations de transport vers le site et à partir du site d'élevage. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous, avec le détail des fréquences, des périodes concernées et des lieux de chargement ou déchargement.

Le site 1 est desservi par les routes communales reliées à la route départementale n° 794 reliant PLANCOET à CORSEUL.

Le site 2 est desservi par des routes communales reliées à la Départementale n°89.

Différents véhicules circulent autour du site du fait de l'activité de l'élevage : transport d'animaux, de matière première et d'effluents. Ces transports nécessitent des lieux de chargements, des accès empierrés ont été réalisés tant pour l'accès aux silos, à la station, à la fabrique d'aliment et au locaux d'embarquement.

Nature du transport	Mode de transport	Rythme de transport	Lieu
Porcs charcutiers	Camion spécialisé	2 départs toutes les 3 semaines (durée : ¾ heure)	Quai d'embarquement
Truies de réforme, porcelets	Camion spécialisé	Toutes les 3 semaines (15-30 min)	Quai d'embarquement
Cadavres de porcs	Camion spécialisé	Fonction de la mortalité, (5 min).	Bac d'équarrissage
Lisier pour épandage	Tonnes agricoles	Durant les périodes d'épandage (printemps et automne)	Fosse FO1 Fosse D
Aliments porcs	Semi-remorque	2x / semaines	Silos - FAF

**Tableau 44 : Circulation engendrée par l'exploitation**

S'y ajouteront une dizaine de passages de véhicules légers (techniciens, vétérinaire...), comme dans la situation actuelle.

Sur le site d'élevage de la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT, il existe :

- un réseau électrique « ERDF » arrivant sur le site par voie aérienne depuis la voie communale;
- un réseau d'adduction d'eau potable enterré depuis la voie communale;
- un réseau téléphonique.

La circulation est limitée à l'entrée du site, pour limiter les risques (sanitaire et accidentels). C'est pour cela que tous les lieux de chargement/déchargement sont regroupé par atelier (Aliment/déjections/quai...).

### 11.1.1.6 La Zone d'études

#### ➔ Répartition géographique des surfaces épandables

Les épandages sont répartis sur les communes suivantes :

COMMUNE	DEPARTEMENT	SPE (ha)	% surface totale
BOURSEUL	22	1	1%
PLANCOET	22	65	54%
PLELAN LE PETIT	22	4,2	3%
ST MELOIR DES BOIS	22	17,1	14%
ST MICHEL DE PLELAN	22	34	28%
TOTAL		121,3	100%

**Tableau 45 : Répartition géographique du plan d'épandage**

La surface totale concernée par le plan d'épandage représente un cumul de 121,3 ha épandables, répartis à 54 % sur la commune du site 1 d'élevage et 28 % sur le site 2 (stockage existant).



### ➔ **Zones urbaines, activités**

La zone d'épandage reste nettement à vocation agricole, avec des terres d'épandage autour du site d'élevage et dans la campagne environnante, plus ou moins à proximité des bourgs. Il n'y a pas de zone urbaine aux alentours des parcelles, uniquement des villages et hameaux.

### ➔ **Axes de communication**

Source : *Armorstat.com, centre de ressource socio-économique des Côtes d'Armor.*

Les 2 sites d'élevage sont situés à l'écart des principaux axes de communication. Ils sont desservis par des routes communales ainsi que son parcellaire.

Ces axes servent un trafic routier peu dense. L'accès aux parcelles ne perturbe pas la circulation des usagers sur ces voies routières.

## **ÉVOLUTIONS EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

**Le projet de la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT contribuera à la poursuite de la transformation et la commercialisation dans la région, d'environ 927 tonnes de viande de porcs chaque année (10300 porcs x 90 kg). Cette exploitation d'élevage contribue à alimenter la dynamique agricole de ce territoire, notamment en termes d'emplois directs et indirects dans les filières porcines.**

**Ce projet maintiendra et développera le dynamisme économique de sa zone d'activité. Il participera à faire vivre 4 familles sur la commune de PLANCOET ou aux alentours.**

**Bien que ce projet engendre une légère augmentation du nombre de camion à transiter par le site notamment pour ce qui est de l'aliment et des animaux mais la zone étant peu densément peuplée, cette augmentation pourrait n'engendrera pas un gros ressenti.**

## 1.2 LE MILIEU PHYSIQUE

### ❖ Les facteurs climatiques

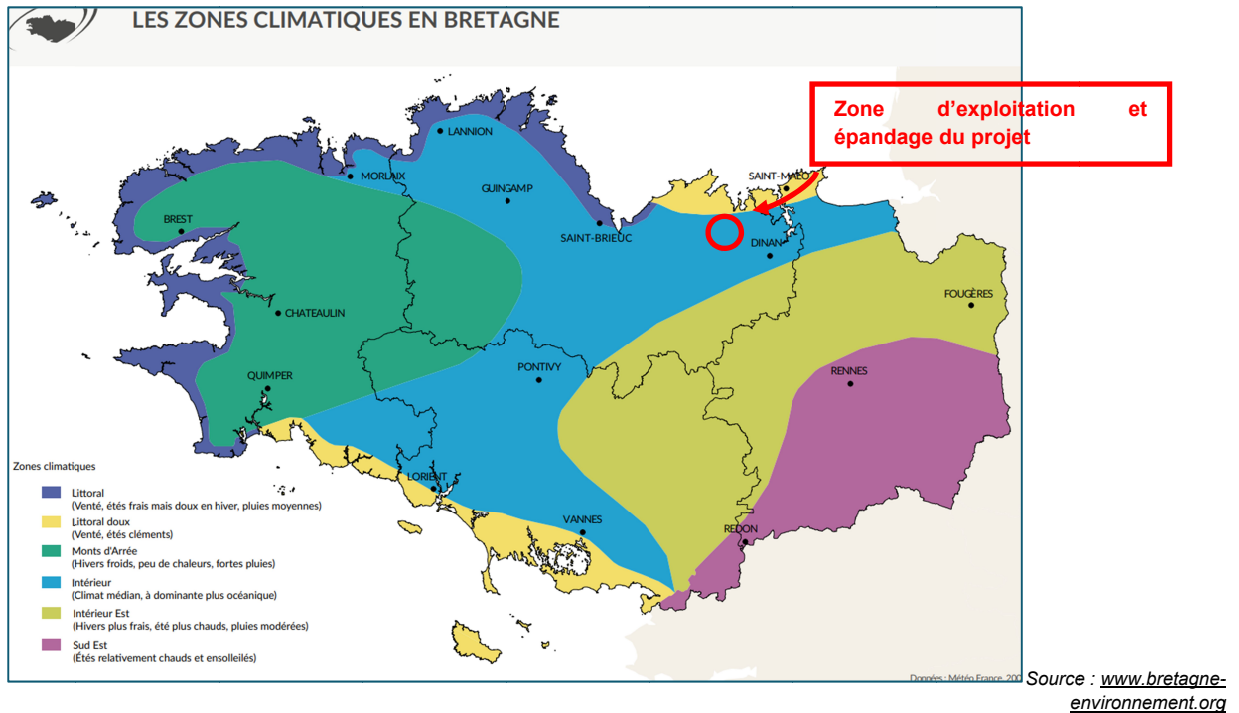


Figure 19 : Localisation de l'élevage suivant les zones climatiques régionales

### 🔄 Températures

Source : Infoclimat, Normales et records pour la période 1981-2018

Plancoët, située dans le quart Nord-Est de la Bretagne est soumise au climat océanique. Ce dernier est caractérisé par des pluies fines et fréquentes, et par une faiblesse des écarts de température. Les moyennes annuelles de températures sont comprises entre 11 et 12°C. Les maxima évoluant entre 21°C pour les moyennes quotidiennes les plus chaudes (mois d'août) à 2°C pour les températures plus froides (mois de février). Les hivers sont humides et doux, tandis que les étés sont relativement secs, modérément chauds et ensoleillés.

La disposition du relief armoricain protège la majeure partie du département des fortes pluies venant du Sud-Ouest et de l'Ouest. Les hauteurs annuelles de précipitations représentent environ 740 mm ; novembre et décembre étant les mois les plus pluvieux. Les vents dominants sont essentiellement des vents d'Ouest, et l'ensoleillement avoisine les 1500 heures par an.

### 🔄 Précipitations

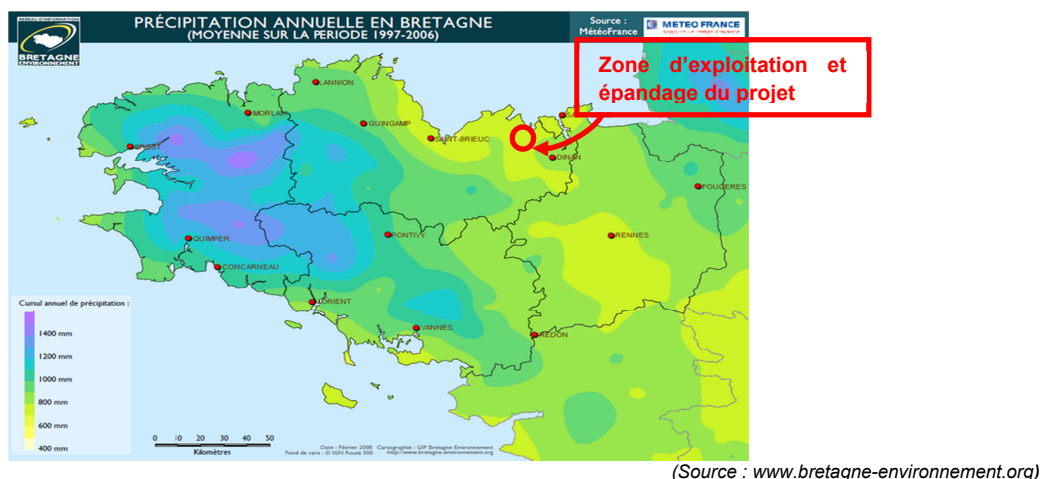


Figure 20 : Précipitations moyennes annuelles en Bretagne entre 1997 et 2006